

PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES

Toulouse, le 11 juillet 2012

Le préfet de la région Midi-Pyrénées
Préfet de Haute-Garonne

à

Affaire suivie par : Dominique PAILLARSE
Téléphone : 05 67 73 20
Télécopie : 05 67 73 20 85
Courriel : dominique.paillarse@culture.gouv.fr

Monsieur le Président de l'association des
Maires de l'Ariège

Sous-couvert du Préfet de l'Ariège



Objet : sécurité des objets mobiliers présents dans les édifices religieux.

La période estivale fournit l'occasion pour de nombreux touristes de visiter, de découvrir et parfois de redécouvrir les richesses et les trésors qu'abritent les églises, chapelles et autres édifices religieux. Cet afflux de visiteurs est source de retombées économiques évidentes mais également cause d'un risque accru de vols et de détériorations.

A titre d'exemple, à la fin de l'année 2011, plusieurs églises de la région ont été l'objet de vols d'œuvres souvent classées au titre des monuments historiques et dont la cause repose en grande partie sur l'absence de système ou de mesure de sécurité.

J'attire votre attention sur la préservation de ce patrimoine religieux et artistique important et sur la responsabilité qui incombe aux maires dans la sécurisation de ces biens.

Quelques mesures issues des diagnostics effectués par les services du ministère de la Culture et de la Communication paraissent de nature à réduire ce risque de vol et détérioration :

- contrôler les modes de fermeture des portes et prévoir une protection mécanique adaptée (grilles, volets...), associée à une protection périmétrique (détections de présence la nuit et aux horaires de fermeture) ;
- fermer l'église entre 12 h et 14 h ou toute la journée si l'église est isolée (prévoir par exemple de retirer les clés à la mairie pour les visites sur remise de la carte d'identité) ;
- enlever les échelles ou autre matériel permettant de voler plus facilement une œuvre, sécuriser les tableaux et les sculptures (possibilité de subventions de la DRAC), prévoir un éclairage des abords, mettre de la musique en fond sonore, etc.

Ces conseils constituent un premier niveau d'initiatives municipales dans la préservation d'un patrimoine qui est essentiel à nos territoires.

Afin d'approfondir ces réflexions et les actions à mettre en œuvre, la direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées propose d'organiser à l'automne prochain plusieurs réunions d'information/formation à destination des maires du département. L'organisation et les dates de ces journées vous seront communiquées dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de porter ces éléments d'information à la connaissance des membres de l'association que vous présidez.

